

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2020**

☞ Etaient présents : Brigitte CASSARD (BC), Alexandra CHASSANDE-PATRON (ACP), Michel DARJO (MD), Olivier DOERLER (OD), Hervé JACOB (HJ), Gérard KOCH (GK), Jean-Marc LANEYRIE (JML), Mady LEMKE-TALOTTA (MLT), Christophe LENDAIS (CL), Cédric VINCENT (CV); soit 10 sur 11

☞ Excusée : Monique BELLINO (MB) est représentée par Gérard KOCH

☞ Egalement présent : Olivier ROMAND (OR), secrétaire de mairie

☞ Secrétaire de séance : Michel DARJO désigné par le Conseil

Le Maire, Jean-Marc Laneyrie ouvre la séance à 19h24, quorum atteint.

Abréviations utilisées : CM : Conseil Municipal, CCM : Conseil Communautaire Matheysine.

**1- Approbation du projet de Procès-Verbal de la séance du CM du 7 juillet 2020**

Après signalement et rectification de quelques imprécisions en particulier sur le décompte des voix lors du vote pour la suppression de la note [NDLR] mentionnée dans le PV de la séance du 26 Mai 2020 (Décompte définitif du vote du 7 Juillet = 2 contre (GK,MB) 2 abstentions (ACP,CL) 5 pour, CV ne participe pas au vote étant absent le 26 mai), le Procès-Verbal de la séance du CM du 07 juillet 2020 est adopté à la majorité par deux voix contre ( GK, MB), huit voix pour ( ACP, BC, CL, CV, JML, MD, MLT, OD). HJ non présent à cette séance ne participe pas au vote.

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance du Conseil Municipal du 07 Juillet 2020**

Délibérations (intitulé)	nomenclature	numéro
Commission communale des Impôts Directs (CCID)	5.2	2020/26
Recensement de la population 2021. Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement.	8.5	2020/27
Autorisation générale et permanente accordée au comptable public.	7.6	2020/28
Fabrication de masques - urgence sanitaire - Covid 19	1.4.1	2020/29
Remboursement de frais pour les conseillers municipaux et les agents communaux.	5.6	2020/30
Remise du loyer du 2ème trimestre 2020 de location de la salle des fêtes par Mme Thollet	1.4.1	2020/31



**2- Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Cette commission se réunit une fois l'an.

Vingt-quatre noms de Ponsonnaraux et Ponsonnareilles ont été adressés à la l'administration.

Celle-ci nous a retourné, selon son choix, une liste de six titulaires et six suppléants.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
MME VICHIER Odile	M CHARLES Eric
M JACOB Yves	MME PICHAND Martine
MME GUICHARDON Annie	M HAURAY Michel
M ROMON Olivier	MME PRAT Monique
MME GORGY Audrey	M BELLOCHE Jean-Luc
M TERRANOVA Stéphane	MME CASSARD Brigitte

Les suppléants ne sont pas associés à un titulaire en particulier.

**3- Désignation officielle du régisseur de recettes, titulaire et suppléant**

Mme Mordégan, Trésorière principale, demande que cette fonction soit assurée exclusivement par le personnel de la commune.

Les conseillers municipaux ne sont pas autorisés à assumer cette fonction qui conduit à la manipulation de chèques ou d'espèces.

Olivier ROMAND est désigné régisseur de recettes. A ce titre il bénéficiera d'une indemnité annuelle de 110 €.

Mathieu BONDAZ est désigné suppléant. A ce titre il bénéficiera d'une indemnité annuelle de 20 €.

**4- Prise de compétence par la CCM des remontées mécaniques de L'Alpe du Grand Serre (AGS)**

JML donne lecture de la délibération de la CCM fixant la nouvelle compétence « Création, aménagement, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabiles alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiabiles ».

Il rappelle que le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de compétence par 36 voix POUR, 1 CONTRE et 25 ABSTENTIONS. Pour devenir exécutoire, cette délibération doit être approuvée à la majorité qualifiée (soit les 2/3 des communes représentant 50% de la population, soit 50% des communes représentant les 2/3 de la population) par les 43 communes membres de la CCM.

Il rappelle que chaque commune a trois mois pour délibérer le rejet ou l'acceptation de cette nouvelle compétence ; passé ce délai une absence de délibération équivaut à une acceptation.

JML projette et commente le diaporama élaboré par le cabinet conseil AGATE mandaté par la CCM pour réaliser un diagnostic de la situation de la station AGS depuis 2016 à aujourd'hui et proposer une esquisse d'un hypothétique projet de redressement futur étalé de 2020 à 2025.

Le diaporama du cabinet AGATE version papier est joint au PV.

Il ressort de ce document :

Que le bilan financier du SIAG (syndicat intercommunal Alpe Grand Serre) est largement déficitaire de façon récurrente,

Que l'ensemble des installations mécaniques est plus que vieillissant et demande des interventions de Grandes Inspections très coûteuses et de plus en plus fréquentes,

Que les conditions climatiques locales propres au site d'AGS réduisent fréquemment la pratique du ski alpin au mécontentement de la clientèle qui se reporte sur d'autres stations plus performantes: vent et brouillard fréquents, manque de neige en basse altitude de plus en plus marqué, équipements dépassés.

Que le potentiel d'accueil des touristes en matière de logements et d'activités annexes complémentaires est très réduit et sans perspective d'évolution.

Le Cabinet AGATE qui est mandaté pour une étude d'une durée de 18 mois, en est au tout début de ses réflexions quant aux possibilités de redressement de cette situation. Son document esquisse une éventuelle solution qui consisterait à remonter le niveau de la station à l'altitude de 1750m où la neige serait escomptée présente de façon plus certaine.

Cette perspective nécessite des investissements considérables estimés au minimum à 12 millions d'euros qui restent aujourd'hui sans investisseurs connus ou annoncés aux côtés de la CCM.

Il ressort du débat qui s'ensuit que :

- la pertinence technico-commerciale de l'aménagement préconisé (gros porteur, de type télécabine ou télémix, relayé par un simple télésiège à enrouleur pour accéder au Col du Serriou) est mise en doute : en cas d'affluence, il y aura une queue importante au télésiège, ce qui peut rebuter les skieurs.
- l'acceptabilité environnementale d'un aménagement lourd en site vierge à 1750 m d'altitude (télésièges débutants, restaurant d'altitude, salle hors-sac...) ne paraît pas acquise et est contestée par certains ;



- le projet est jugé à contre-courant de la tendance lourde du changement climatique (enneigement de plus en plus aléatoire à moyenne altitude au fil des ans).
- le Budget d'investissement a été établi à minima. Il ne tient pas compte de la nécessité absolue de remplacer toutes les remontées mécaniques du Secteur des Bergeries, obsolètes et souvent en panne (Parché, Pérollier, Cloutons, Les Pâtres, L'Ollière). Le Budget global de modernisation de la station sera très largement supérieur aux 12 millions d'euros mentionnés dans le rapport AGATE.
- dans le contexte actuel de désaffection relative des jeunes générations pour le ski, de concurrence exacerbée entre stations (exemple : mise en service prochaine de l'ascenseur valléen en Allemond), sur fond d'exploitation structurellement déficitaire, qui prendra le risque d'investir à L'Alpe du Grand Serre aux côtés de la CCM ?
- la station cumule trop de retards et de handicaps pour s'en sortir (pas de centre-village coquet et attractif, insuffisance des parkings et des hébergements)
- la démarche de la CCM relève de l'acharnement thérapeutique, c'est reculer pour mieux tomber.
- prendre la compétence, c'est mettre le doigt dans un engrenage qui peut être ruineux pour la CCM et remettre en cause indirectement d'autres projets d'investissement, voire certains services à la population.
- il vaudrait mieux miser sur une activité 4 saisons en gardant peut-être quelques-unes des remontées actuelles (les baby téléskis, La Blache, Les Cochettes).

Après en avoir débattu, considérant l'ensemble des faits énoncés ci-dessus et que la prise de compétence envisagée mettrait la CCM en position de grande fragilité financière pour un projet jugé irréaliste, le CM à l'**unanimité vote contre**.

« C'est un crève-cœur, commente le Maire, la station de La Morte fait partie de notre histoire, il va y avoir de la casse sur le plan socio-économique ».

#### **5- Participation au financement de la réfection des réseaux AEP dans le Hameau du Crozet**

JML explique que la commune de Sousville limitrophe au sud-est de Ponsonnas procède au renouvellement de son réseau d'adduction d'eau potable (AEP) au Hameau du Crozet.

Le Chemin du Crozet et une habitation, qui font partie de Ponsonnas, sont concernés par le périmètre des travaux lesquels incluent au total 15 maisons.

La commune de Sousville demande donc à la commune de Ponsonnas une participation financière correspondant au quinzième du montant des travaux après déduction des subventions accordées au projet.

La participation de Ponsonnas s'élève ainsi à 4 036,22 €.

Le CM approuve à l'unanimité la délibération.

### **6-Isolation des combles perdus du bâtiment mairie / salle des fêtes**

Le Département de l'Isère et la société CertiNergy & solutions ont signé le 30 mai 2020 une convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.

Cette opération s'adresse à toutes les communes et EPCI de l'Isère.

Elle a pour objet l'isolation thermique des combles perdus de tout bâtiment communal ou intercommunal.

Les combles perdus sont les espaces non aménagés ou difficilement aménageables entre toiture et plancher.

Une convention est signée entre CertiNergy et la commune intéressée.

La technique proposée consiste à noyer le plancher sous toiture par une nappe de flocons d'ouate cellulose.

CertiNergy est maître d'œuvre et travaille en exclusivité avec plusieurs entreprises artisanales locales spécialisées dans cette technique.

Le financement des travaux s'appuie sur le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) mis en place par l'état.

Ce montage financier permet la réalisation de travaux à un coût très bas pour les communes de l'ordre de 0 à 8 € m<sup>-2</sup> selon la nature de l'isolant choisi et le mode de chauffage du bâtiment.

La démarche se fait par étapes, la première étant une visite par un technicien de CertiNergy qui évalue la faisabilité de l'opération en fonction des caractéristiques du volume à isoler afin de garantir un coefficient d'isolement élevé R=8.

Le rapport de visite permet à la commune de poursuivre le processus ou de le stopper sans frais si les conclusions sont négatives vis-à-vis des objectifs visés.

Le mode opératoire de toute l'opération est joint en annexe.

Après ces explications présentées par JML et MD, le CM donne son accord à l'unanimité pour la poursuite de ce projet ; il est demandé à ce que soit étudié la possibilité éventuelle de conserver un volume non recouvert d'isolant dans les combles à l'appui du local actuel des archives, pour conserver un volume libre à fin de stockage.

Le CM autorise à l'unanimité le maire à la signature de la convention avec CertiNergy.



## 7-Mise en lumière de l'Eglise Ste-Marguerite

A la demande de JML, MD expose l'historique de ce projet qui remonte au mandat précédent.

L'Eglise Ste-Marguerite bâtie sur l'éperon rocheux de Ponsonnas domine la vallée du Drac. Son clocher implanté sur le mur sud de la nef est particulièrement bien visible depuis la RN85 lorsque l'on vient de Gap et depuis la RD526 lorsqu'on commence la descente des Echarences au sortir de St-Jean d'Hérans.

L'objectif est donc de mettre en valeur par un jeu de lumière les volumes et lignes de l'édifice lorsque la nuit est tombée.

Le projet présenté par TE38 (maître d'ouvrage pour la compétence Eclairage Public de la commune) en collaboration avec une entreprise spécialisée dans ce type de réalisation, comprend deux composantes :

La première met en valeur les arêtes et le haut des murs du clocher, la seconde met en valeur le porche d'entrée de la Chapelle.

L'appareillage technique proposé utilise exclusivement des sources lumineuses LEDS graduées en fonction des surfaces ou lignes à éclairer.

Les plages horaires de mise en lumière sont modulables à souhait en fonction des saisons, des règlementations en vigueur et des événements se déroulant dans la chapelle.

La consommation d'énergie est estimée à 270 w/heure.

La maquette en couleur sur papier du projet est jointe en annexe au PV.

L'ensemble du projet est réalisé en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre par TE38 pour un montant global de 37 714 € avec un reste à charge pour la commune de 14 966 €. Le projet serait réalisé en 2021 et après inscription au document d'orientation budgétaire (DOB) pour 2021.

La délibération proposée à ce jour a pour objectif de prendre place dans les prévisions de réalisation 2021 de TE38, la décision communale définitive intervenant au moment du vote du budget primitif 2021.

Après discussion et débats, la délibération est soumise au vote :

Contre : Monique BELLINO Gérard KOCH, Mady LEMKE-TALLOTA

Abstention : Alexandra CHASSANDE-PATRON, Cédric VINCENT

Pour : Les autres conseillers

La délibération est adoptée à la majorité.



### **8-Droit des élus à la formation.**

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le CM adopte la délibération proposée à l'unanimité.

### **9-Remboursement à Mathieu Bondaz de frais engagés pour les besoin de la mairie**

JML expose que l'employé communal, Mathieu BONDAZ, dans le cadre de déplacements pour la commune à Moirans, a procédé à différents achats pour le compte de la commune (silencieux arrière, écrous pour le véhicule communal IVECO) pour un montant de 68€.

Il convient de le rembourser.

Le CM adopte la délibération proposée à l'unanimité.

### **10-Dénomination du chemin privé desservant les propriétés Brunjail/Proux**

Le maire rappelle la situation juridique particulière de la rue du Taillefer, voie qui dessert cinq habitations.

La rue du Taillefer commence à son intersection avec la rue de l'Obiou et se termine à l'entrée de la propriété de Mr Grand. Elle se prolonge ensuite en chemin d'exploitation agricole.

Elle est d'abord voie communale jusqu'à l'entrée de la propriété Proux où elle devient chemin privé partagé en côté gauche et côté droit, chaque côté appartenant aux riverains respectifs.

La réglementation nationale sur la normalisation des adresses a imposé en 2018 une nomination des toutes les voies de la commune et la numérotation des habitations afin



d'assurer aux services de sécurité, aux livreurs, à la Poste un repérage simple et efficace de la localisation des habitants.

La dénomination « rue du Taillefer » est maintenant inscrite dans l'ensemble des fichiers de l'administration et les habitants de cette voie ont été invités à entreprendre les changements d'adresse requis par cette évolution.

Il est rappelé que l'adresse normalisée comporte une ligne libre qui permet de particulariser son lieu de vie selon son bon plaisir, (en l'occurrence « domaine de Champ Fumet » est une des possibilités parmi de nombreuses autres).

Ayant ouï ces explications, le CM à l'unanimité, rejette la demande de modification du nom de la rue du Taillefer (en chemin du Taillefer ou chemin de Champ Fumet) présentée par Mr et Mme Proux.

### **11-Elagage d'arbres implantés sur un talus communal dans le secteur de Champ Fumet**

JML et MD expliquent que la Rue de l'Obiou sur sa partie basse près du Calvaire se termine à gauche par un talus communal où se trouvent depuis longtemps cinq arbres qui participent au patrimoine naturel de la commune.

MD plaide pour un développement naturel et harmonieux de ces arbres nonobstant le souhait de les voir élaguer exprimé par certains riverains. La question a déjà fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Toutefois, afin de favoriser l'essor harmonieux des deux chênes en bout de talus, il est proposé de supprimer le frêne central qui se tient entre et qui, de façon naturelle, prend le dessus et gêne leur croissance.

L'abattage sera confié à un professionnel.

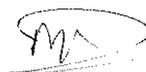
Le CM adopte la proposition à l'unanimité.

### **12-Mise en œuvre de la troisième tranche de modernisation de l'éclairage public (EP)**

MD expose l'avancement du chantier : les lampadaires de la partie ouest de la commune (le Clos du puit) ont été équipés avec les luminaires à LEDS de Square Lighting de technologie française fabriquée en Isère.

Trois lampadaires sont encore à équiper impasse de l'enclos.

Il reste deux mâts à planter et deux armoires de distribution à mettre aux normes.



La réception finale de ce chantier qui s'est déroulé sur les exercices 2018, 2019, 2020 est prévue courant octobre.

Lorsque tout sera opérationnel, une réflexion globale sera conduite pour déterminer les plages horaires d'éclairage des voies publiques et l'intensité lumineuse requise selon les heures nocturnes afin que confort, sécurité et économie d'énergie soient conjuguées au mieux de l'intérêt collectif.

Afin d'optimiser le flux lumineux en direction du sol, le CM, à l'unanimité, donne son accord pour une opération d'élagage des arbres et haies à l'aplomb des luminaires.

### **13-Création d'une seconde boîte à livres à l'extérieur de la mairie**

La boîte à livres installée dans le hall d'entrée de la Salle des Fêtes fonctionne bien et est largement approvisionnée et renouvelée.

Afin que l'accès à ce service soit plus général et non tributaire des heures d'ouverture de la mairie, il est proposé de réaliser une seconde boîte à livres à l'extérieur sur le mur ouest de la Salle des Fêtes.

La boîte à livres sera équipée de portes qui mettront les ouvrages à l'abri des intempéries.

La réalisation sera réalisée en régie par le service technique.

Le CM donne à l'unanimité son accord à ce projet.

### **14-Questions diverses**

#### **14-1 Chemin-Neuf**

L'enrobé du Chemin-Neuf a été refait en respectant l'emprise habituelle de la chaussée. Les bas-côtés ont été rechargés avec de la terre végétale engazonnée afin de permettre une bonne absorption des eaux pluviales et de réserver aux piétons un espace de sécurité mieux marqué.

Le parc de stationnement en amont du four communal, après réfection du muret et du grillage de protection pourra éventuellement recevoir une couche additionnelle en surface sur le programme d'entretien des voiries en 2021.

#### **14-2 Reprise des activités associatives, sportives et culturelles à la salle des fêtes**

Le Yoga, le Taïso, l'atelier de peinture reprennent leurs activités après présentation au maire d'un protocole sanitaire conforme aux directives préfectorales.



Jusqu'à nouvel ordre la location de la salle des fêtes pour réunions festives ou autres est suspendue pour raison de prudence sanitaire.

#### **14-3 La cuisson publique au four communal**

Le 19 septembre 2020 le four communal sera mis en chauffe pour cuire une large fournée du pain aux trois farines du chef Hervé Jacob.

Chaque foyer recevra un pain soit directement au four soit à domicile pour ceux qui ne peuvent aisément se déplacer. La demande en sera faite au secrétariat de la mairie.

#### **14-4 Le Pick'Nik**

Comme annoncé par un avis distribué en boîte à lettres, depuis le 7 septembre un « food-truck » (ou camion nourriture) stationne tous les lundis soir en place de la mairie pour proposer des hamburgers élaborés à partir de produits frais d'origine locale.

L'énergie électrique est fournie par la commune moyennant redevance mensuelle de 15 €.

#### **14-5 Aménagements extérieurs secteur mairie**

Afin d'inciter les personnes fréquentant ce lieu de repos à respecter l'environnement un bac cendrier sera installé à côté du banc public et un panneau rappellera que les résidus de pique-nique ou autres déchets sont destinés à être récupérés dans la poubelle et non jetés à terre autour des abords de la place.

Une pince ergonomique sera fournie à l'agent technique afin qu'il puisse ramasser les déchets résiduels sans risque de contamination.

Un nouveau « garage à vélo » sera réinstallé à côté du banc et scellé au sol afin qu'un autre vol soit évité si possible.

#### **14-6 Masques chirurgicaux**

Deux boites de 50 masques chirurgicaux ont été fournies par la préfecture.

La liste des bénéficiaires reste à déterminer.

#### **14-7 Voiture stationnant devant la porte du cimetière**

Il a été constaté qu'une voiture blanche stationnait fréquemment pendant de longues périodes devant la porte en fer du cimetière et en gênait l'accès.

Il sera demandé au propriétaire d'avoir l'obligeance de respecter cet accès et d'utiliser les autres lieux proches de stationnement.



#### **14-8 Etat des décisions prises par le maire dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal**

A la demande de GK l'ensemble des décisions prises par le maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le CM donnera lieu à la présentation d'un tableau récapitulatif à chaque séance du Conseil.

Le tableau ci-dessus nommé est joint au PV, il concerne essentiellement des décisions d'ordre comptable et budgétaire relatives à de petites dépenses de fonctionnement ou au paiement des factures issues des travaux d'investissement approuvés par le CM lors des votes du Budget Primitif et des Décisions Modificatives.

#### **14-9 Courrier pro forma aux contrevenants de la rue des Fontaines**

JML présente aux conseillers la lettre type qui a été adressée aux contrevenants qui remontent la rue des Fontaine en sens interdit.

Les intervenants ont été identifiés par la Gendarmerie. GK estime que la gendarmerie n'a pas le droit de communiquer les adresses des contrevenants

La lettre est de ton préventif et signifie un premier avertissement sans frais qui pourrait être suivi d'autres mesures en cas de récidive constatée.

Des implantations de panneaux supplémentaires et une signalisation au sol sont prévues pour renforcer l'obligation de tourner à gauche au carrefour Rue des Fontaines et Chemin-Neuf. Mise en place prévue courant du mois d'octobre.

JML signale qu'il vient de rédiger un courrier au Procureur de la République pour lui demander des précisions sur les modes d'action dont dispose le maire pour prévenir et réprimer la délinquance routière.

#### **14-10 Bilan de la dernière Gazette de Ponsonnas**

Comme pour l'ensemble des précédentes Gazette, le dernier numéro est jugé de très bonne qualité par l'ensemble des conseillers.

Le maire précise que la Gazette de Ponsonnas est également adressée à l'extérieur de Ponsonnas à divers destinataires selon le contenu de celle-ci.

L'ordre du jour ayant été traité et les questions diverses examinées et épuisées, la séance est levée à 23h55.

Pour Procès-Verbal

Le secrétaire de séance

Michel DARJO



## Isolez les combles perdus de vos bâtiments communaux et intercommunaux

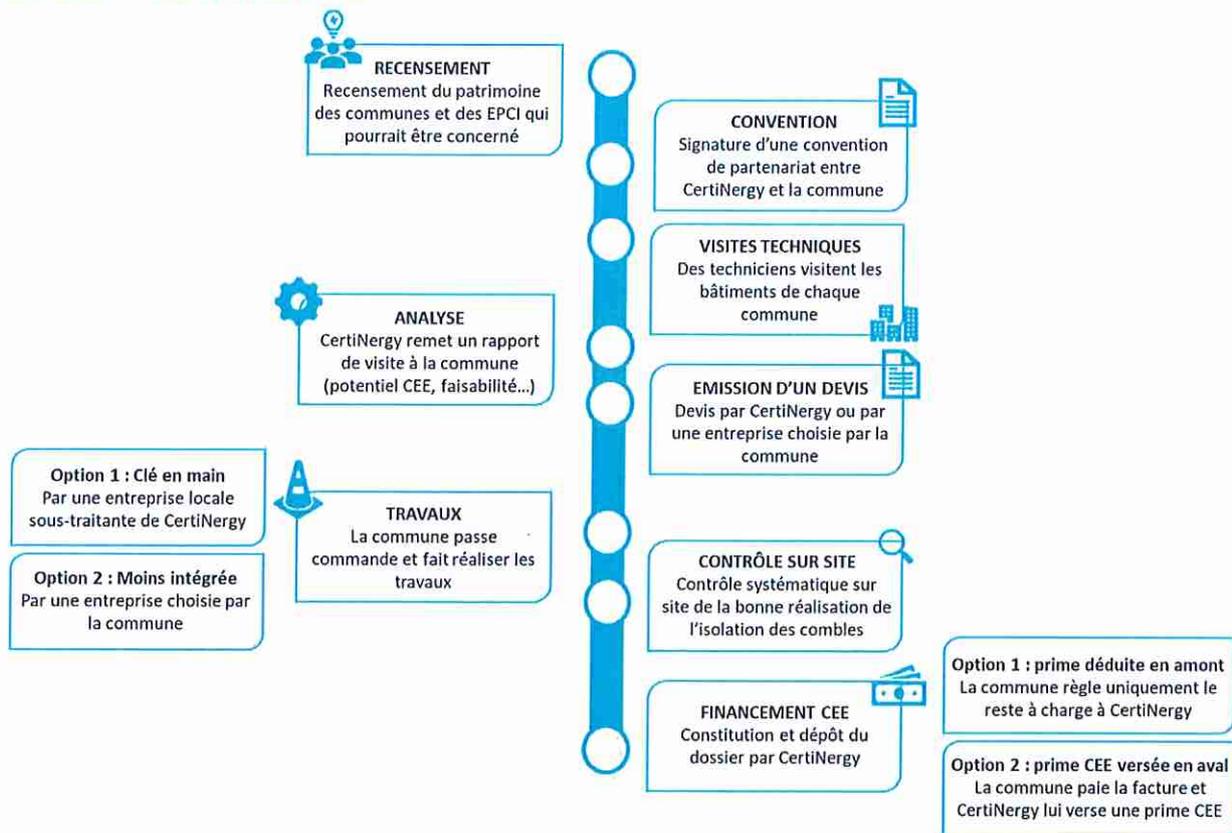
Le département de l'Isère souhaite accompagner les communes et les ECPI pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. Une campagne d'isolation des combles perdus a donc été mise en place, en partenariat avec **CertiNergy & Solutions**.



L'isolation des combles perdus (combles non aménageables sous le toit) s'effectue par la pose d'un isolant par soufflage sur toute la surface du sol des combles.

Dans le cadre de cette campagne, pour une meilleure performance énergétique, la résistance thermique de l'isolant sera particulièrement élevée (R=8).

### Mode opératoire



M/S

## Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de vos bâtiments ?

1. Sur la base de la charte d'engagement entre le Département de l'Isère et CertiNergy & Solutions, les équipes de CertiNergy vous contactent afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier.
2. Dès la signature d'une convention de partenariat entre la commune et CertiNergy, une visite technique est planifiée et réalisée par un conducteur de travaux pour vérifier la faisabilité des travaux et obtenir une estimation de la prime du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) associée.
3. La commune reçoit un rapport technique à l'issue de la visite, véritable outil d'aide à la décision (coût, potentiel CEE). Sur la base de ce rapport, la commune choisit de faire réaliser des travaux, ou pas.
4. Sur la base d'un devis, la commune fait réaliser les travaux par l'entreprise de son choix ou par une entreprise locale sous-traitante de CertiNergy & Solutions dans le respect des règles et seuils de la commande publique.
5. Une fois réalisés, les travaux sont systématiquement contrôlés par un bureau de contrôle afin de garantir des travaux de qualité, éligibles aux CEE.
6. CertiNergy & Solutions constitue le dossier administratif et technique donnant droit à un financement CEE, directement déduit de la facture (option « Clé en main ») ou versé sous forme de prime (option « Moins intégrée »).

## Isolants

### Laine de verre

- Isolant obtenu par fusion
- Bon marché et facile à poser
- Bonne perméabilité à la vapeur d'eau et bonne isolation acoustique
- Moindre confort d'été

### Ouate de cellulose

- Origine végétale, issu du recyclage du papier ←
- Grande longévité ←
- Bonne perméabilité à la vapeur d'eau et bonne isolation acoustique ←
- Bon confort d'été ←
- Pose délicate (poussière, écarts aux sources de chaleur) ←

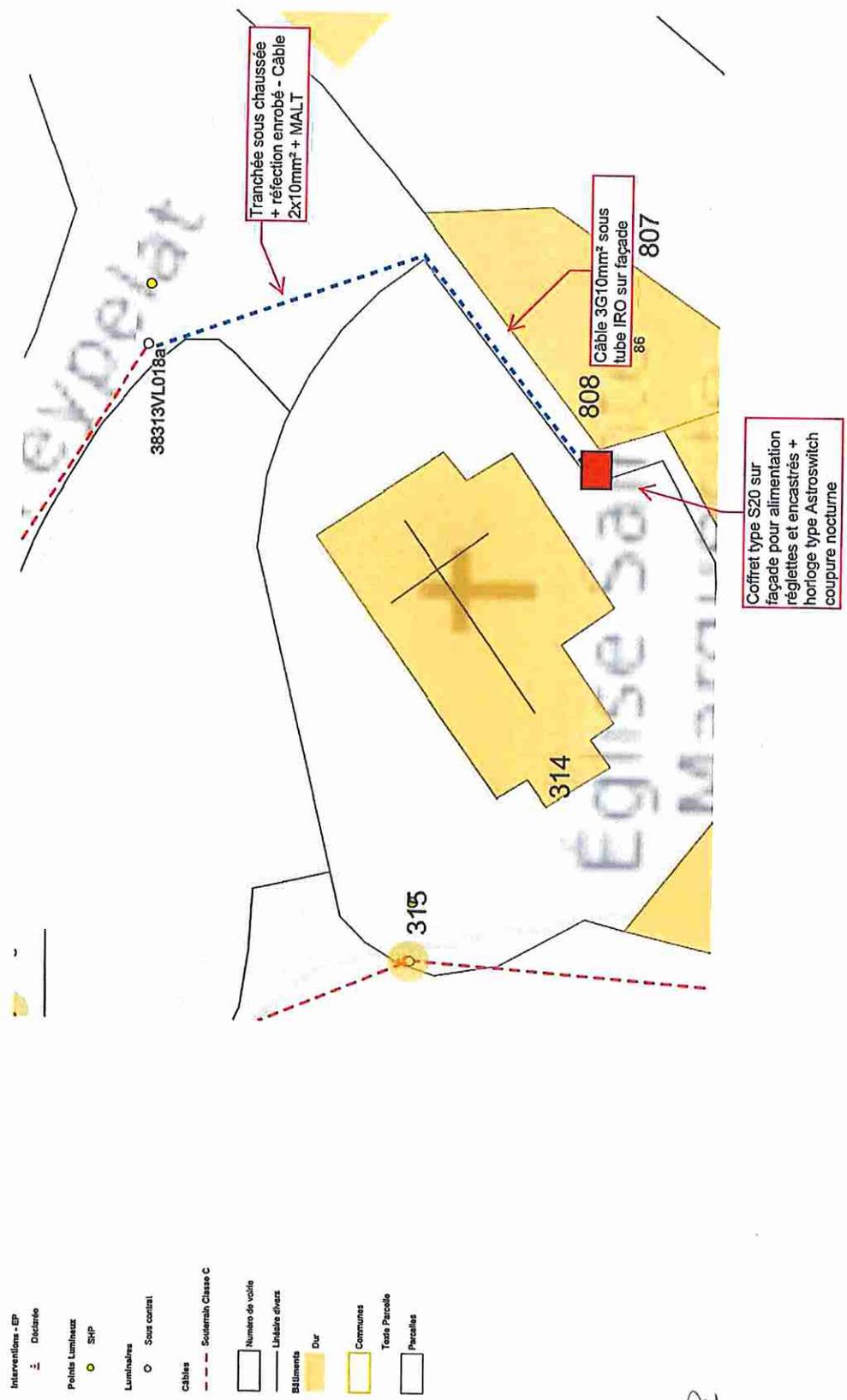
## Contacts

**Pierre Moreau**  
Commercial CertiNergy  
01.88.32.00.87  
[p.moreau@certinergy.com](mailto:p.moreau@certinergy.com)



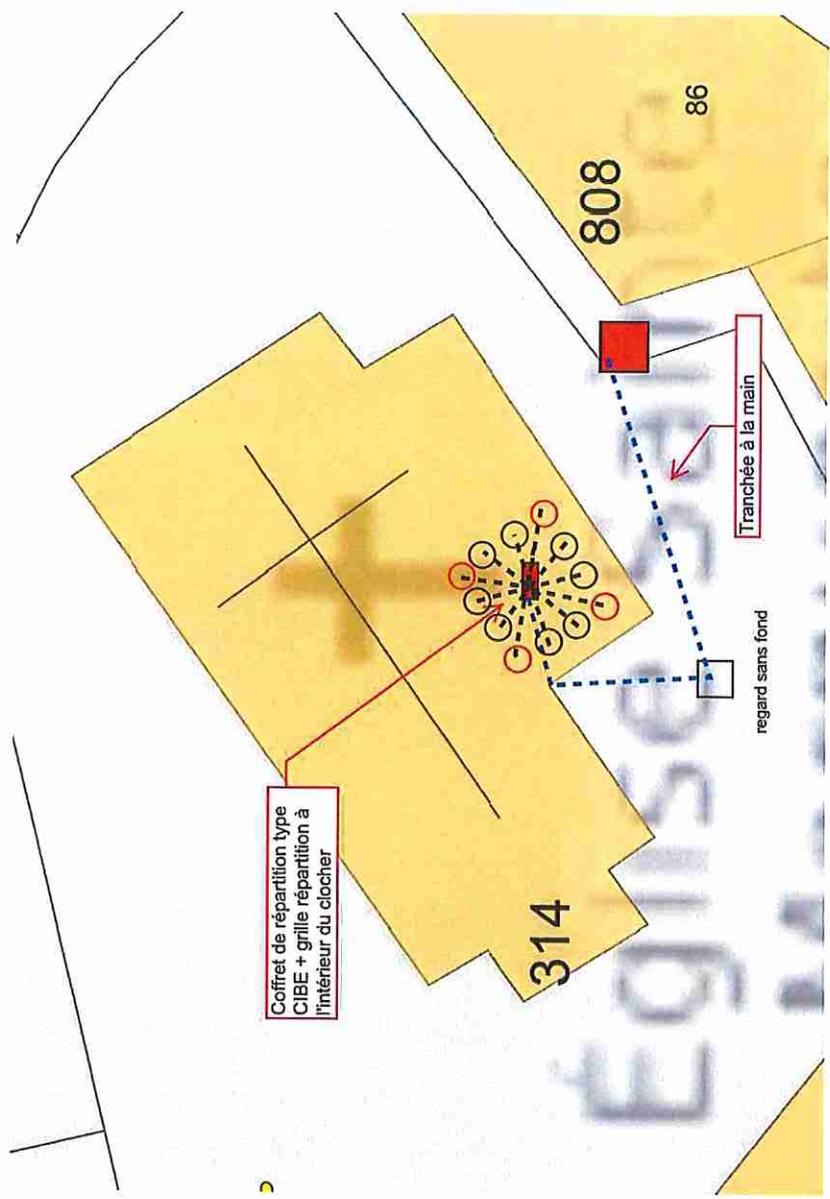
*MS*

# PONSONNAS - Mise en lumière Eglise - Alimentation générale



AD

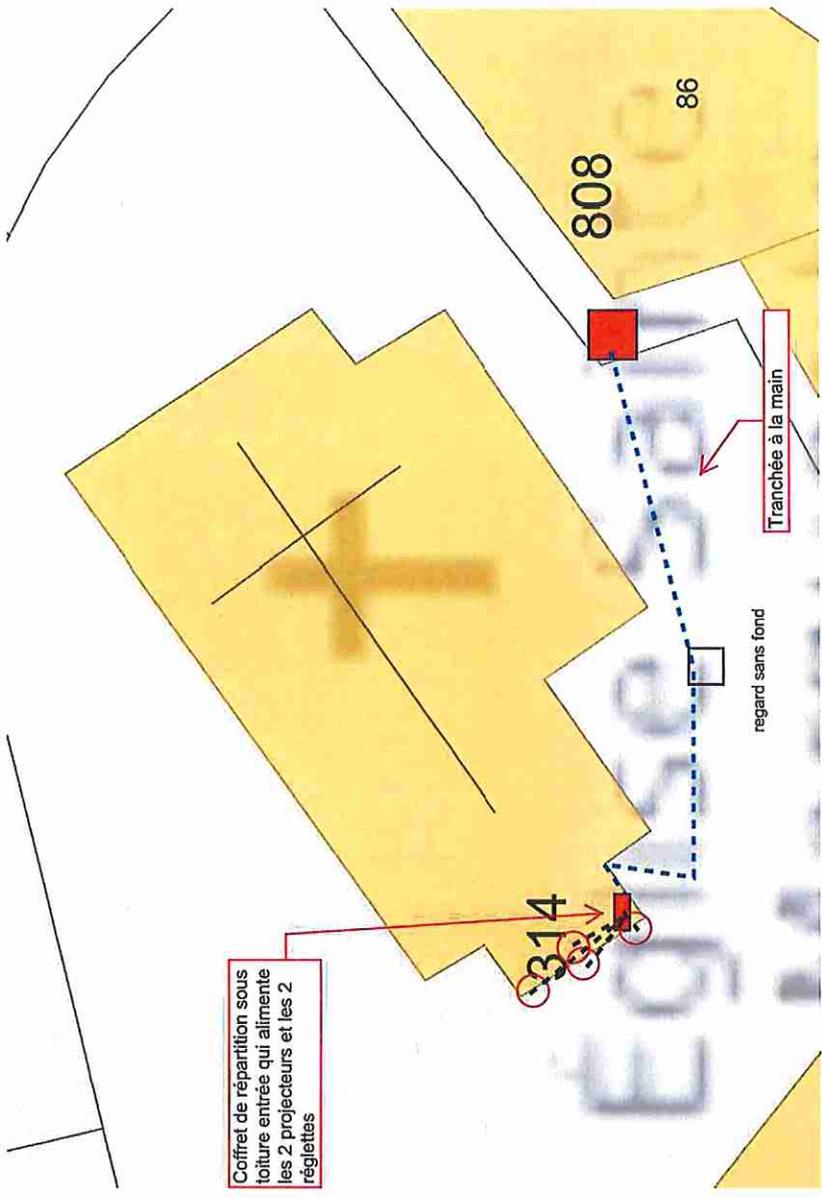
# PONSONNAS - Mise en lumière Eglise - Clocher

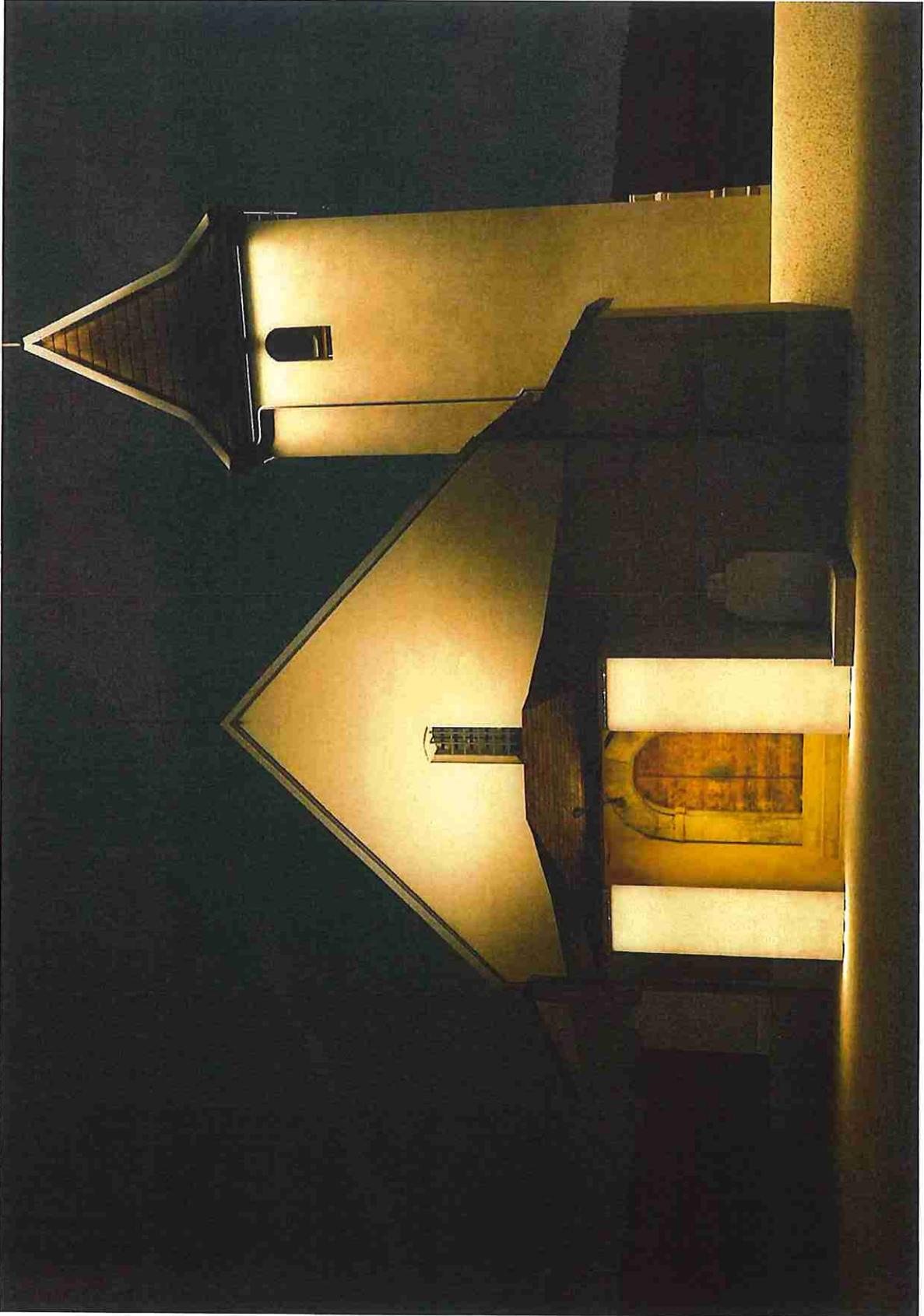


- Points Lumineux
  - SHP
- Numéro de voie
- Linéaire divers
- Bâtiments
  - Dir
- Commentaires
  - Texte Parcelles
  - Parcelles

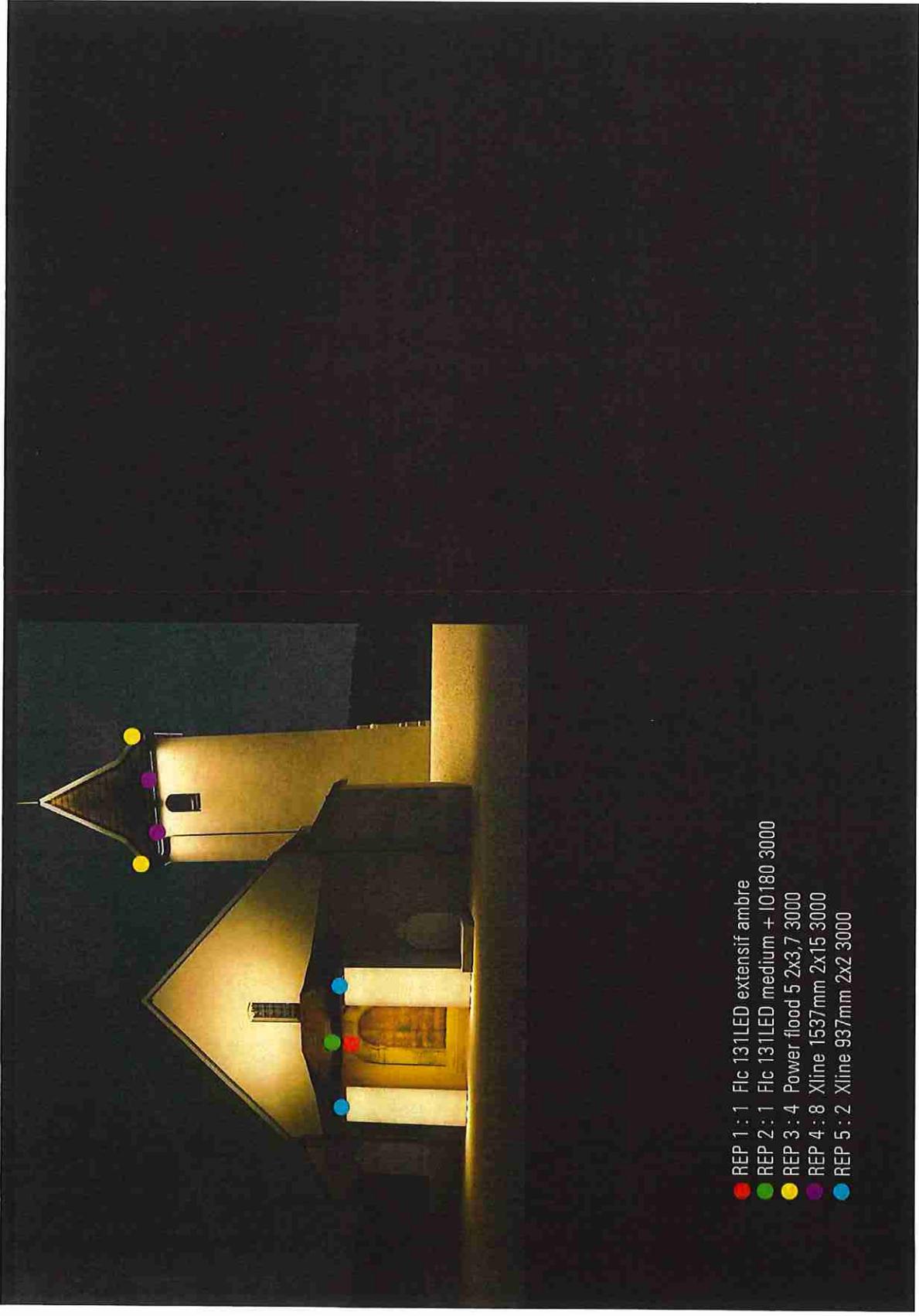
*MT*

# PONSONNAS - Mise en lumière Eglise - Façade Village





10



- REP 1 : 1 Flc 131LED extensif ambre
- REP 2 : 1 Flc 131LED medium + IO180 3000
- REP 3 : 4 Power flood 5 2x3,7 3000
- REP 4 : 8 Xline 1537mm 2x15 3000
- REP 5 : 2 Xline 937mm 2x2 3000

*MD*